



Bosnie-Herzégovine

Croatie

L'ex-République yougoslave de Macédoine

Monténégro

Serbie (et Kosovo: S/RES/1244 (1999))

Europe du Sud-Est

| FAITS MARQUANTS |

- La signature en novembre 2011 d'une Déclaration ministérielle conjointe à Belgrade par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie a traduit la ferme volonté de ces pays de trouver une solution durable pour près de 74 000 personnes déplacées par le conflit de 1991-1995 dans les Balkans et qui n'ont toujours pas de logement permanent. Un projet régional de logement a été préparé sur cinq ans pour répondre aux besoins de ces personnes déplacées et une conférence des donateurs s'est tenue à Sarajevo en avril 2012 pour le financer.
- Conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le HCR s'est efforcé de trouver des moyens de mettre en œuvre des solutions durables pour les personnes déplacées par le conflit au Kosovo et dont la situation n'était traitée ni par la Déclaration conjointe ni par le projet régional de logement.
- Une conférence régionale sur l'apatridie s'est tenue à Zagreb en octobre 2011 sous les auspices de l'Union européenne et organisée conjointement par le HCR et le Haut Commissaire aux minorités nationales de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Elle a abouti à l'adoption de la Déclaration de Zagreb, qui a pour but d'améliorer la délivrance de documents d'état civil et l'enregistrement d'un nombre considérable de personnes appartenant à des minorités, notamment des Roms, et en dernier ressort de réduire le nombre d'apatrides et de personnes risquant de le devenir. La Croatie et la Serbie ont adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.
- Le HCR a aidé les gouvernements de la région à intensifier leur recherche de solutions durables pour les déplacés internes vulnérables vivant encore dans des centres collectifs.
- Le HCR a continué de prodiguer un soutien technique pour améliorer les cadres législatifs et administratifs sur l'asile et la prévention de l'apatridie en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, au Monténégro, en Serbie (et au Kosovo : S/RES/1244 (1999)).

Un nouvel immeuble de logements sociaux pour personnes déplacées à Rogatica (Bosnie-Herzégovine).



Environnement opérationnel

L'adhésion à l'Union européenne est demeurée une importante force motrice dans la sous-région, qui a aussi encouragé les progrès dans le développement de régimes d'asile et de systèmes de gestion des migrations alignés sur les normes européennes et internationales. Ce point a été d'une importance particulière alors que les flux mixtes de migrants et de demandeurs d'asile se dirigeant vers les États de l'Union européenne sont devenus un phénomène de plus en plus marqué dans ces pays. Dans la sous-région, le climat politique a été caractérisé par des tensions accrues entre la Serbie et le Kosovo, dont le statut n'a toujours pas été réglé, et à l'intérieur de leur territoire.

Environ 75 pour cent des quelque trois millions de personnes déplacées par le conflit en Europe du Sud-Est pendant les années 90 ont regagné leur foyer ou ont trouvé d'autres solutions durables. Mais près de 450 000 personnes réfugiées et déplacées internes demeurent déracinées. Mettre fin à ce déplacement est demeuré un impératif humanitaire et politique majeur, et les États concernés ont démontré une volonté politique d'aborder cette question.

Réalisations et impact

Le HCR a continué d'avoir trois principaux objectifs dans la sous-région : i) trouver des solutions durables à long terme pour les réfugiés et les déplacés internes restants ; ii) garantir la mise au point de régimes d'asile conformes aux normes internationales et de l'Union européenne ; et iii) réduire l'apatridie et répondre aux besoins des apatrides.

Les efforts principaux portaient sur la recherche de solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes restants. Le principal succès à cet égard a été la Déclaration ministérielle historique, préparée conjointement par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie en novembre 2011 pour

affirmer leur ferme engagement à trouver des solutions durables à l'intention des quelque 74 000 personnes déplacées vulnérables sans solutions de logement. Le Programme régional assorti d'un plan de travail qui définit des mesures concrètes fait partie intégrante de la Déclaration, avec notamment la délivrance accélérée de documents d'état civil aux réfugiés et aux rapatriés, pour les aider à jouir de leurs droits.

Le programme régional sera présenté en 2012, lors d'une conférence des donateurs qui recherchera un soutien international aux solutions de logement sur une période de cinq ans pour tous les réfugiés qui vivent actuellement dans des centres collectifs et d'autres personnes vulnérables, par exemple les détenteurs d'anciens droits de location.

Le HCR a apporté ses compétences techniques et joué un rôle de catalyseur pour recruter les parties prenantes et mobiliser des fonds, tout spécialement en Bosnie-Herzégovine. Dans le cadre de la Stratégie révisée pour la mise en œuvre de l'Annexe VII des Accords de paix de Dayton, adoptée en 2010, le HCR a aidé le Gouvernement à fermer les centres collectifs qui restaient dans le pays, avec le concours d'acteurs du développement.

Après une évaluation des besoins des déplacés internes originaires du Kosovo en Serbie qui a indiqué que près de 80 pour cent d'entre eux souhaitaient demeurer dans leur lieu de déplacement, le HCR a aidé les autorités serbes à faciliter l'intégration locale ou le retour librement consenti chaque fois que cela a été possible. La Stratégie nationale serbe de règlement des problèmes des réfugiés et des déplacés internes a fourni un cadre pour s'attaquer aux problèmes des déplacés internes dans le domaine du logement, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et des documents d'état civil.

Le HCR a fourni une expertise technique et des commentaires qui ont été totalement ou partiellement intégrés dans les principaux textes législatifs et administratifs. Les fonctionnaires d'État, les ONG et des membres de la société

civile ont suivi des cours de droit en matière de réfugiés et de renforcement de leurs capacités. Le soutien juridique et l'octroi de documents d'état civil, ainsi que les interventions législatives, ont réduit le risque d'apatridie et garanti l'accès aux droits fondamentaux de beaucoup d'individus, en particulier parmi les minorités rom, ashkali et égyptienne.

Contraintes

La crise économique internationale a aggravé les difficultés économiques rencontrées dans l'ensemble de la sous-région. Le chômage est monté en flèche dans tous les pays et a frappé de plein fouet les jeunes. Le statut non réglé du Kosovo a parfois créé des tensions. Des problèmes liés à l'efficacité de la gouvernance sont demeurés, particulièrement en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, où les élections ont été suivies d'impasses politiques en raison des divisions internes et de la complexité des structures institutionnelles.

Des conditions financières et administratives exigeantes ont empêché la grande majorité des personnes relevant de la compétence du HCR de compléter leur demande de permis de résidence permanente avant novembre 2011, comme l'exigeait un plan d'action de 2009.

Opérations

Les opérations du HCR en Serbie (et au Kosovo, S/RES/1244 (1999)) font l'objet d'un chapitre distinct.

En 2011, le HCR avait pour principaux objectifs en **Bosnie-Herzégovine** d'améliorer la capacité des autorités nationales à élaborer un régime d'asile opérant et d'aider les personnes risquant l'apatridie à obtenir des documents d'état civil. Il s'est aussi efforcé de resserrer la collaboration avec les autorités nationales en vue de mettre fin au déplacement prolongé de plus de 113 000 personnes à l'intérieur de leur pays et de trouver des solutions pour près de 8 600 déplacés internes vulnérables résidant dans des centres collectifs, tout en stimulant les activités de promotion de solutions durables pour les réfugiés croates encore dans le pays. Une stratégie

pluriannuelle de protection et d'assistance aux victimes de violence sexuelle et sexiste a été mise au point.

Tout en apportant un appui direct aux personnes relevant de sa compétence, le HCR s'est attaché à renforcer les capacités des fonctionnaires au sein du système. Tous les demandeurs d'asile ont reçu des informations et ont eu accès à une représentation juridique tout au long de la procédure de détermination du statut de réfugié. Le HCR a soutenu le rapatriement librement consenti en fournissant transport, allocations de rapatriement, aide juridique et conseils à ceux qui souhaitaient regagner leur pays d'origine. De plus, il a réalisé des activités de plaidoyer, entrepris des interventions juridiques et techniques et dispensé une formation aux fonctionnaires, aux officiers judiciaires et aux partenaires assurant une aide juridique.

Les Roms risquant l'apatridie ont bénéficié du projet d'enregistrement des Roms du HCR, qui a résolu plus de 1 500 cas. Les mesures comprenaient l'enregistrement des naissances et de l'état civil, ainsi que l'établissement de la résidence, de la citoyenneté et de la protection sociale. Un travail a été entrepris pour concevoir une stratégie de riposte à l'apatridie.

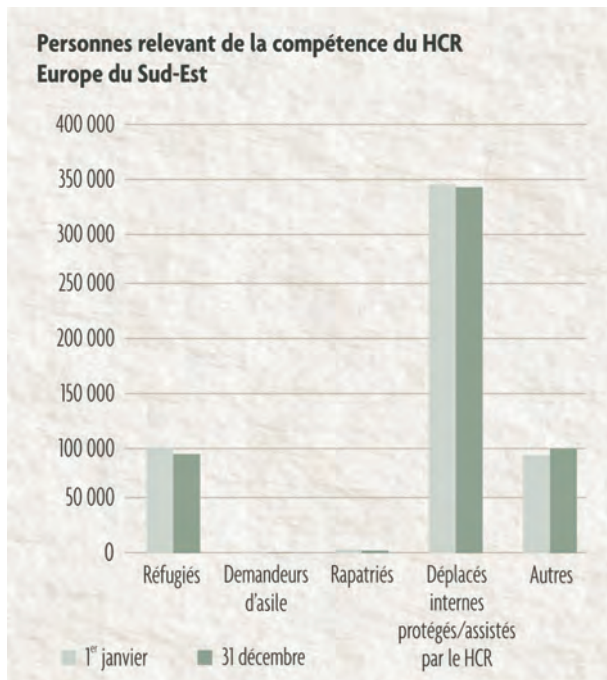
Mettre fin au déracinement prolongé des déplacés internes, en particulier ceux qui vivent encore dans des hébergements collectifs, a été au centre des activités du HCR l'an dernier. Avec l'appui technique de l'Organisation aux autorités, des projets de viabilité ont bénéficié à quelque 5 700 déplacés internes et rapatriés dans l'ensemble de la Bosnie-Herzégovine, alors que plus de 3 350 personnes relevant de la compétence du HCR ont reçu une aide juridique gratuite d'un partenaire d'exécution. Des conseils ont été prodigués aux victimes de la violence sexuelle et sexiste qui ont eu accès à des foyers-refuges et à une formation professionnelle/éducative pour les aider à devenir autosuffisantes.

En 2011, la **Croatie** a entamé le stade final des négociations pour l'adhésion à l'Union européenne. Néanmoins, certaines mesures clés de retour et de réintégration ont été jugées inadaptées et l'Union européenne a établi un mécanisme de suivi centré sur l'assistance au logement des rapatriés et leur accès aux droits.

Bien que certains progrès aient été accomplis, beaucoup de réfugiés croates attendent encore des solutions durables dans la

Budget et dépenses en Europe du Sud-Est | dollars E.-U.

Pays		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Total
Bosnie-Herzégovine	Budget	3 918 465	1 233 886	0	12 295 172	17 447 523
	Dépenses	2 444 924	819 667	0	2 653 760	5 918 351
Croatie	Budget	1 502 558	491 331	5 031 409	0	7 025 298
	Dépenses	690 067	260 541	2 082 278	0	3 032 886
Kosovo (S/RES/1244 (1999))	Budget	1 156 000	1 220 470	8 562 066	3 469 916	14 408 452
	Dépenses	1 154 986	1 010 410	3 554 467	2 023 804	7 743 667
Monténégro	Budget	5 049 243	437 226	0	0	5 486 469
	Dépenses	2 863 519	269 274	0	0	3 132 793
Serbie	Budget	13 022 355	773 805	85 668	14 471 631	28 353 459
	Dépenses	9 180 666	728 310	0	5 506 470	15 415 446
L'ex-République yougoslave de Macédoine	Budget	3 206 489	338 319	0	0	3 544 808
	Dépenses	1 920 663	167 743	0	0	2 088 406
Budget total		27 855 110	4 495 037	13 679 143	30 236 719	76 266 009
Total des dépenses		18 254 825	3 255 945	5 636 745	10 184 034	37 331 549



région. L'application du programme d'aide au logement s'est améliorée car le Gouvernement a rouvert la procédure de demande pour ceux qui souhaitaient encore revenir en Croatie. Avec l'option actuelle d'acheter une maison, cette initiative a été considérée comme la principale amélioration dans la mise en œuvre globale du Programme d'aide au logement. L'objectif annuel pour 2009 de 2 070 unités de logement a été pleinement atteint.

Le HCR a contribué au travail des groupes thématiques régionaux portant sur les pensions, l'échange de données et les questions relatives au statut. La Croatie et la Serbie ont totalement achevé l'échange de données sur toutes les personnes qui ont trouvé une solution durable, mais les questions liées aux pensions et au statut sont encore en souffrance.

Le HCR a surveillé en permanence l'application de la législation sur l'asile amendée en 2010. Cette activité a revêtu une importance particulière compte tenu de l'augmentation de 180 pour cent du nombre de demandeurs d'asile par rapport à 2010, stimulée par l'adhésion imminente de la Croatie à l'Union européenne.

Le HCR a continué d'assurer une aide juridique gratuite aux demandeurs d'asile dans la procédure de première instance, puisque la loi sur l'asile prévoit la gratuité de l'aide juridique uniquement pour la procédure d'appel.

Dans l'**ex-République yougoslave de Macédoine**, le HCR avait pour principales priorités de trouver des solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence (des Roms pour la plupart) et de renforcer les systèmes d'asile et de protection pour les réfugiés et les apatrides. En parallèle, il s'est concentré sur la prévention et la réduction de l'apatridie. Le HCR a également participé à un groupe de travail chargé de rédiger des amendements à la loi sur l'asile et la protection temporaire pour l'aligner davantage sur les directives de l'Union européenne. Au total, 740 personnes ont demandé l'asile dans le pays, et le HCR a dû intervenir dans 62 dossiers. En outre, il a

contribué à rétablir la pratique du statut de protection subsidiaire dans plusieurs cas.

Ces quatre dernières années, le nombre de retours vers le Kosovo facilités par le HCR a augmenté, passant de 28 personnes en 2008 à 193 en 2011. Avec l'aide du Haut Commissariat, 81 pour cent de la population totale originaire du Kosovo et qui relève de la compétence de l'Organisation ont opté pour l'intégration locale (696) ou pour le retour (179). En même temps, 56 anciens demandeurs d'asile ont régularisé leur résidence par le mariage à des nationaux. Des évaluations ont porté sur les besoins en logement des personnes optant pour l'intégration locale et la faisabilité de la formation professionnelle et des programmes générateurs de revenus. Un soutien a également été fourni aux personnes les plus vulnérables et aux urgences médicales.

L'une des priorités opérationnelles du HCR était de jauger la portée et les causes de l'absence d'inscription à l'état civil parmi les groupes marginalisés. Près de 540 Roms et membres d'autres communautés minoritaires ont été aidés à compléter 940 procédures d'enregistrement civil et d'obtention de la citoyenneté.

Au **Monténégro**, conformément aux conseils du HCR, la validité du décret qui garantit l'accès des réfugiés aux droits jusqu'à l'acquisition du nouveau statut juridique d'étranger prévu par la nouvelle législation nationale a été prolongée jusqu'à fin juin 2013.

Grâce au plaidoyer vigoureux du HCR, le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie 2011-2015 pour les solutions durables relatives aux problèmes des personnes déplacées au Monténégro, l'accent étant mis sur la région de Konik. Le HCR a été inclus dans le Conseil de coordination chargé de surveiller et de diriger la mise en œuvre de la stratégie.

Une aide juridique a été prodiguée aux personnes déplacées et risquant l'apatridie, principalement dans les communautés rom, ashkali et égyptienne, pour faciliter l'enregistrement civil et l'acquisition de documents manquants. Six mille personnes ont bénéficié d'une aide juridique gratuite et près de 2 750 ont obtenu des documents de la Serbie (et Kosovo (S/RES/1244 (1999)), la Bosnie-Herzégovine et la Croatie.

Les activités de gestion du camp ont été soutenues dans le camp de Konik. Environ 2 000 réfugiés ont reçu des matériaux de construction. Le HCR a continué de financer des soins médicaux de première nécessité pour près de 130 personnes, l'assistance psychosociale de 150 familles, une aide financière ponctuelle dans plus de 250 cas et le versement d'allocations d'aide sociale à quelque 140 familles. Dix-sept victimes de violences sexuelles et sexistes ont été identifiées et secourues.

Le HCR a surveillé de près la nette augmentation des arrivées de demandeurs d'asile, une tendance qui devrait se poursuivre à mesure que le Monténégro progresse vers l'adhésion à l'Union européenne.

Informations financières

Les budgets et les opérations du HCR dans la sous-région ont diminué ces cinq dernières années, ce qui traduit la prise en charge progressive par les gouvernements de responsabilités élargies pour clore le chapitre du déplacement.

Contributions volontaires pour l'Europe du Sud-Est | dollars E.-U.

Affectation / Donateur	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	Tous les piliers	Total
EUROPE DU SUD-EST - SOUS-RÉGION						
États-Unis d'Amérique					9 100 000	9 100 000
Europe du Sud-Est - Sous-total	0	0	0	0	9 100 000	9 100 000
BOSNIE-HERZÉGOVINE						
Banque de développement du Conseil de l'Europe				102 333		102 333
Union européenne	405 741					405 741
Suisse		130 925				130 925
Bosnie-Herzégovine - Sous-total	405 741	130 925	0	102 333	0	638 999
CROATIE						
Belgique			128 603			128 603
Union européenne			312 832			312 832
Croatie - Sous-total	0	0	441 435	0	0	441 435
KOSOVO (S/RES/1244 (1999))						
Union européenne	190 099					190 099
Kosovo (S/RES/1244 (1999)) - Sous-total	190 099	0	0	0	0	190 099
MONTÉNÉGRO						
Banque de développement du Conseil de l'Europe	369 714					369 714
Union européenne	7 002					7 002
Monténégro - Sous-total	376 715	0	0	0	0	376 715
SERBIE						
Fondation Divac				118 653		118 653
Union européenne	379 386			1 358 336		1 737 722
Comité international olympique	54 239					54 239
Organisation internationale pour les migrations	157 630			21 040		178 670
Fédération de Russie				200 000		200 000
Serbie					58 086	58 086
Fonds fiduciaire pour la coopération internationale en matière de développement				71 964		71 964
Objectifs du millénaire pour le développement des Nations Unies				231 808		231 808
Serbie - Sous-total	591 255	0	0	2 001 801	58 086	2 651 142
Total	1 563 809	130 925	441 435	2 104 134	9 158 086	13 398 390